

- Couvre-feu à partir de 23h
- Pratique autorisée exclusivement pour les mineurs
- Distanciation entre les pratiquants et port du masque durant les phases n'étant pas du temps de pratique
- Pratique sans masque et avec contact, partenaire unique pour la séance

Planning des séances autorisées : changements indiqués en rouge

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
EVEIL JUDO 4/5 ans 2015-2016		17h30 18h15	<u>ou</u>	16h15 17h			
J U D O	Pré-poussins 6/7 ans 2013-2014			17h15 18h15	<u>ou</u>		11h 12h
	Poussins 8/9 ans 2011-2012			18h30 19h30		17h30 18h30	
	Benjamins 10/11 ans 2009-2010		18h30 19h45		18h30 19h45	18h45 20h	
	Minimes-Cadets-Juniors ≤18 ans		20h 21h30			20h15 21h30	
	JUDO et JU-JITSU adolescent minimes – cadets - juniors				20h 21h30		

Protocole sanitaire en vigueur pour l'activité JUDO

Organisation du club :

- Un registre détaillé des présences est tenu afin de permettre le suivi de cohorte des pratiquants.
- Une période de battement entre les séances est prévue pour éviter les croisements de groupes.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique.
- Le professeur, l'entraîneur, ou toute personne faisant partie de l'encadrement sur le tatami est tenue de maintenir le port du masque et de respecter strictement les gestes barrières pendant toute la durée de la séance. Le brassage entre différents types de publics dérogatoires n'est pas autorisé.
- Un thermomètre sans contact est prévu afin de permettre le contrôle de température des judokas et de l'encadrement s'ils présentent des symptômes.
- Tout matériel pédagogique sera utilisé de façon individuelle et désinfecté après chaque utilisation
- La gestion des cas contacts s'opère dans le strict respect des règles de droit commun et des recommandations des ARS concernées. Il ne revient pas au club de déterminer les conduites à tenir en cas d'identification d'un cas positif, ni d'en informer d'autres personnes de sa propre initiative.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants

AVANT de se rendre au dojo :

- J'ai un bon état de santé général.
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise.
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un judogi propre.
- Les sanitaires ne sont pas accessibles c'est pourquoi chaque pratiquant doit avoir sa bouteille d'eau et avoir été aux toilettes chez lui avant la séance.
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer son judogi, des mouchoirs jetables avec une pochette pour les isoler après utilisation, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zoori » et sa gourde.

DURANT LA SEANCE :

- Lavage / désinfection des mains à l'entrée du dojo.
- Le port du masque est obligatoire pour toute phase n'étant pas spécifiquement considérée comme un temps de pratique (circulation dans le dojo, périodes d'observation en dehors ou sur le tatami, séquences théoriques)
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- Un parcours de circulation est organisé afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes et les points de rassemblement : arrivée des judokas par l'entrée habituelle, sortie des pratiquants par l'ouverture des baies vitrées du dojo.
- **L'utilisation des vestiaires collectifs reste interdite.** Les enfants déposent donc leurs affaires en bordure du tapis à distance des affaires des autres pratiquants.
- A chaque entrée sur le tatami se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- Le professeur propose des adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance.

Pour les accompagnants :

- Les adultes et enfants de 6 ans et plus doivent porter un masque dans le dojo et à proximité de celui-ci.
- Les accompagnants ne sont pas autorisés à pénétrer dans le dojo sauf motif impérieux (notamment pour les plus jeunes enfants).

Retour au domicile :

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc...)
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)